

---

Deuxième partie

---

**ENREGISTREMENT DES**

---

**OPÉRATIONS COURANTES**



## INTRODUCTION

Le code de Commerce impose aux entreprises d'enregistrer comptablement, dans l'ordre chronologique, les **mouvements affectant leur patrimoine**, le patrimoine étant l'ensemble des biens et des droits (matériels ou immatériels) que possède l'entreprise, mais aussi l'ensemble de ses dettes.

Ces obligations comptables sont applicables à toutes les entités tenues de déposer des comptes annuels, et notamment à tous les commerçants. L'article L123-12 du Code de Commerce précise d'ailleurs : « *toute personne physique ou morale ayant la qualité de commerçant doit **procéder à l'enregistrement comptable** des mouvements affectant le patrimoine de son entreprise ; ces mouvements sont enregistrés chronologiquement. ...* ».

Pour bien enregistrer il faut tout d'abord repérer quelle est l'entreprise support de l'application demandée. Puis repérer son activité, ceci va vous aider à mieux cerner les comptes de ventes et d'achats à utiliser.



Ensuite, il faut repérer pour chacune des opérations à enregistrer, quel rôle joue l'entreprise (acheteuse, vendeuse ...). Pour ce faire, vous devez savoir de quel document vous disposez (facture d'achat, de vente, avis de débit, de crédit ...).



L'objectif de ce module est d'acquérir la maîtrise des techniques comptables d'enregistrement de base des opérations issues du cycle d'exploitation, du cycle d'investissement et du cycle de financement. Cependant, le raisonnement logique est tout autant important car il permet de s'adapter aux situations plus rares. Le plan du cours est le suivant :

Chapitre I –	3
1 – Les factures d'achat et de vente en France.....	3
2 – Les emballages.....	12
3 – Les factures d'achat et de ventes à l'étranger.....	15
4 – La liquidation de la TVA.....	20
5 – Les charges de personnel.....	20
Chapitre II –	21
1 – Le classement comptable.....	21
2 – Les acquisitions d'immobilisations.....	22
3 – La location des immobilisations en crédit-bail.....	25
4 – La production d'immobilisations.....	26
5 – Les investissements financiers.....	27
Chapitre III –	29
1 – Les financements à long terme.....	29
2 – Les financements à court terme.....	32
Chapitre IV –	35
1 – Le lettrage des comptes de tiers.....	35


2 – Le contrôle de la caisse .....	36
3 – L'état de rapprochement bancaire .....	36



# CHAPITRE I : LES OPÉRATIONS DU CYCLE D'EXPLOITATION

## 1. LES FACTURES D'ACHAT ET DE VENTE EN FRANCE

La facture est le document commercial qui sert de base à l'enregistrement des opérations d'achat et de vente. Elle est établie par le fournisseur et adressée au client à l'occasion d'une vente. Ce document est obligatoire.

	<p><b>CUIS'IN</b>          Fabricant de meubles de cuisine  <b>23 rue de Toul – 75020 PARIS</b>          Tél. : 01 48 76 89 00          Fax : 01 48 67 77 89</p>	<p><b>S.A. au capital de 50 000 €</b>  <b>RCS : Paris : B 407 044 456 00012</b>  <b>T.V.A. intracom : FR 34 407 044 456</b>  <b>NAF : 520 D</b></p>	<p><b>DOIT</b></p>																																																			
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td colspan="3">FACTURE</td></tr> <tr><td>DATE</td><td>NUMÉRO</td><td>CLIENT</td></tr> <tr><td>13/05/N</td><td>4056</td><td>0678</td></tr> <tr><td colspan="3">COMMANDE : N° 345 DU 10/05/N</td></tr> </table>		FACTURE			DATE	NUMÉRO	CLIENT	13/05/N	4056	0678	COMMANDE : N° 345 DU 10/05/N			<p><b>LES MEUBLES PARISIENS</b>          18, avenue Leclerc          75014 Paris          T.V.A. intracommunautaire : FR 34 406 043 456</p>																																								
FACTURE																																																						
DATE	NUMÉRO	CLIENT																																																				
13/05/N	4056	0678																																																				
COMMANDE : N° 345 DU 10/05/N																																																						
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Référence</th> <th>Désignation</th> <th>Quantité</th> <th>Prix unitaire</th> <th>Montant H.T.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>187</td> <td>Cuisine plein sud – 6 éléments</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">1 400,00</td> <td style="text-align: right;">2 800,00</td> </tr> <tr> <td>189</td> <td>Cuisine Julie – 8 éléments</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">2 200,00</td> <td style="text-align: right;">2 200,00</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: right;"><b>TOTAL BRUT H.T.</b></td> <td style="text-align: right;"><b>5 000,00</b></td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: right;">Remise 5 %</td> <td style="text-align: right;">250,00</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: right;"><b>NET COMMERCIAL H.T.</b></td> <td style="text-align: right;"><b>4 750,00</b></td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: right;">Escompte 2 %</td> <td style="text-align: right;">95,00</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: right;"><b>NET FINANCIER</b></td> <td style="text-align: right;"><b>4 655,00</b></td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: right;"><b>TOTAL DE T.V.A. (20 %)</b></td> <td style="text-align: right;"><b>931,00</b></td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: right;"><b>NET À PAYER T.T.C.</b></td> <td style="text-align: right;"><b>5 586,00</b></td> </tr> </tbody> </table>					Référence	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T.	187	Cuisine plein sud – 6 éléments	2	1 400,00	2 800,00	189	Cuisine Julie – 8 éléments	1	2 200,00	2 200,00	<b>TOTAL BRUT H.T.</b>				<b>5 000,00</b>	Remise 5 %				250,00	<b>NET COMMERCIAL H.T.</b>				<b>4 750,00</b>	Escompte 2 %				95,00	<b>NET FINANCIER</b>				<b>4 655,00</b>	<b>TOTAL DE T.V.A. (20 %)</b>				<b>931,00</b>	<b>NET À PAYER T.T.C.</b>				<b>5 586,00</b>
Référence	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T.																																																		
187	Cuisine plein sud – 6 éléments	2	1 400,00	2 800,00																																																		
189	Cuisine Julie – 8 éléments	1	2 200,00	2 200,00																																																		
<b>TOTAL BRUT H.T.</b>				<b>5 000,00</b>																																																		
Remise 5 %				250,00																																																		
<b>NET COMMERCIAL H.T.</b>				<b>4 750,00</b>																																																		
Escompte 2 %				95,00																																																		
<b>NET FINANCIER</b>				<b>4 655,00</b>																																																		
<b>TOTAL DE T.V.A. (20 %)</b>				<b>931,00</b>																																																		
<b>NET À PAYER T.T.C.</b>				<b>5 586,00</b>																																																		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Livraison : à nos soins, franco de port.</li> <li>• Règlement : paiement à 60 jours fin de mois.</li> <li>• En cas de retard il sera appliqué une pénalité de retard de 0,50 % par mois de retard.</li> </ul>																																																						

**Toutes les mentions figurant en gras sont obligatoires**

Brut Hors Taxes	C'est le montant de base de la vente.
- Réduction commerciale n° 1	Quand il y a plusieurs réductions commerciales, elles se calculent en cascade (les unes après les autres). Leurs pourcentages ne se cumulent pas.
1 <sup>er</sup> Net	
- Réduction commerciale n° 2	
Net commercial	C'est le montant après les réductions commerciales.
- Escompte	L'escompte peut être sur facture ou conditionnel.
Net financier	C'est le montant après la réduction financière.
+ TVA	20 % ou 10 % ou 5,5 % ou 2,1 %.
Net Toutes Taxes Comprises	C'est le montant dû par le client au fournisseur.

## 1.1. LE CLASSEMENT COMPTABLE DES ACHATS

1. Les achats stockés (1)	601 Achats stockés - Matières premières 602 Achats stockés - Autres approvisionnements 607 Achats de marchandises
2. Les achats non stockés (2)	606 Achats non stockés de matières et fournitures
3. Les achats de services	61x et 62x Services extérieurs...

(1) Ils correspondent aux achats de matières et fournitures liées au processus de production et faisant l'objet d'un suivi en stock dans les comptes 31, 32 ou 37.

(2) Ils correspondent aux autres matières et fournitures pour lesquelles ils n'y a pas de stock ou l'absence de gestion de stocks.



On retrouve dans le plan comptable des comptes proches dans les sous-comptes des comptes 602 et 606. Dans le doute d'un stockage ou pas, il convient de donner la priorité aux sous-comptes du compte 606. Exemple : il faut utiliser 6064 « Fournitures administratives » plutôt que 60225 « Fournitures de bureau ».

## 1.2. LE CLASSEMENT COMPTABLE DES VENTES

1. Les ventes d'éléments produits par l'entreprise	701 Ventes de produits finis 703 Ventes de produits résiduels
2. Les ventes de services	706 Prestations de services 708 Produits des activités annexes
3. Les ventes de marchandises	707 Ventes de marchandises

## 1.3. COMPTABILISATION D'UNE FACTURE DE DOIT

### 1.3.1. Facture de vente de biens ou de services

<b>411</b> <b>7xx</b> <b>44571</b>	Clients (1)  Compte de produit (2) TVA collectée	<b>TTC</b>	<b>HT</b> <b>TVA</b>
--	---	------------	-------------------------

### 1.3.2. Facture d'achat de biens ou de services

<b>6xx</b> <b>44566</b> <b>401</b>	Compte de charge (2) TVA déductible sur autres biens et services  Fournisseurs (1)	<b>HT</b> <b>TVA</b>	<b>TTC</b>
--	---	-------------------------	------------

### 1.3.3. Facture d'acquisition d'immobilisations

<b>2xx</b> <b>44562</b> <b>404</b>	Compte d'immobilisation (2) TVA déductible sur immobilisation  Fournisseurs d'immobilisations (1)	<b>HT</b> <b>TVA</b>	<b>TTC</b>
--	--	-------------------------	------------

(1) Les comptes de tiers (clients ou fournisseurs) sont imputés du montant TTC. Ils sont remplacés par les comptes de trésorerie si les règlements sont immédiats.

(2) Les comptes de gestion (classes 6 et 7) et les comptes d'immobilisations (classe 2) sont imputés de la valeur HT éventuellement augmentée des taxes non déductibles : TVA non déductible et autres taxes facturées.

## 1.4. LES FACTURES AVEC REDUCTIONS

### 1.4.1. La nature des réductions

Les réductions commerciales	La remise	Réduction accordée en fonction de l'importance de la commande ou du client.
	Le rabais	Réduction accordée exceptionnellement pour compenser un préjudice causé à l'acheteur (défaut de qualité, retard de livraison...).
	La ristourne	Réduction accordée périodiquement sur l'ensemble des opérations d'une période avec un même client.
La réduction financière	L'escompte	Réduction accordée pour paiement comptant ou anticipé d'une facture.

### 1.4.2. Comptabilisation des réductions

Les réductions commerciales sur les factures de doit **ne font pas l'objet d'un enregistrement spécifique** : les comptes de produits et de charges enregistrent le net commercial HT (net après déduction des réductions commerciales)

Les réductions financières s'enregistrent dans des comptes spécifiques de charges et de produits financiers : **665** et **765**.

#### Chez le vendeur

411	Clients	TTC	
665	Escomptes accordés	RF <sub>HT</sub>	
7xx	Compte de produit		Net Co. HT
44571	TVA collectée		TVA

#### Chez l'acheteur

6xx	Compte de charge	Net Co. HT	
44566	TVA déductible sur autres biens et services	TVA	
765	Escomptes obtenus		RF <sub>HT</sub>
401	Fournisseurs		TTC

## 1.4. COMPTABILISATION D'UNE FACTURE D'AVOIR

### ► Si l'objet est un retour de marchandises :

L'écriture comptable est inversée par rapport à l'enregistrement de la facture de doit et les réductions sont prises en compte dans les mêmes conditions.

#### Chez le vendeur

7xx	Compte de produit	Net Co. HT	
44571	TVA collectée	TVA	
(665)	(Escomptes accordés)		(RF <sub>HT</sub> )
411	Clients		TTC

#### Chez l'acheteur

401	Fournisseurs	TTC	
(765)	(Escomptes obtenus)	(RF <sub>HT</sub> )	
6xx	Compte de charge		Net Co. HT
44566	TVA déductible sur autres biens et services		TVA

► **Si l'objet est une réduction commerciale :**

Sur les factures d'avoir, les réductions commerciales s'imputent dans des comptes spécifiques liés aux ventes et aux achats concernés :

**709x Rabais, remises, ristournes accordés**

**609x Rabais, remises, ristournes obtenus**

**Remarque :** Le 9 en 3<sup>ème</sup> position signifie que le compte fonctionne à l'envers. Le 4<sup>ème</sup> chiffre varie en fonction de la nature de l'opération et correspond au 3<sup>ème</sup> chiffre du compte de gestion concerné. Exemple, un avoir correspondant à une remise sur une vente de marchandises s'enregistre dans le compte : **7097** chez le vendeur et **6097** chez l'acheteur.

**Chez le vendeur**

<b>709x</b>	Rabais, remises, ristournes accordés	<b>RC<sub>HT</sub></b>	
<b>44571</b>	TVA collectée	<b>TVA</b>	
<b>411</b>	Clients		<b>TTC</b>

**Chez l'acheteur**

<b>401</b>	Fournisseurs	<b>TTC</b>	
<b>609x</b>	Rabais, remises, ristournes obtenus		<b>RC<sub>HT</sub></b>
<b>44566</b>	TVA déductible sur autres biens et services		<b>TVA</b>

► **Si l'objet est une réduction financière :**

L'escompte de règlement s'impute dans les mêmes comptes sur les factures de doit et d'avoir : **665** et **765**.

**Chez le vendeur**

<b>665</b>	Escomptes accordés	<b>RF<sub>HT</sub></b>	
<b>44571</b>	TVA collectée	<b>TVA</b>	
<b>411</b>	Clients		<b>TTC</b>

**Chez l'acheteur**

<b>401</b>	Fournisseurs	<b>TTC</b>	
<b>765</b>	Escomptes obtenus		<b>RF<sub>HT</sub></b>
<b>44566</b>	TVA déductible sur autres biens et services		<b>TVA</b>

Dans le cadre des escomptes accordés pour règlement anticipé (escompte conditionnel), l'émission d'un avoir n'est pas nécessaire pour le constater si le montant est faible. L'enregistrement se réalise alors avec le document de règlement.

**Chez le vendeur**

<b>512</b>	Banque	<b>Règlement</b>	
<b>665</b>	Escomptes accordés	<b>RF<sub>HT</sub></b>	
<b>44571</b>	TVA collectée	<b>TVA</b>	
<b>411</b>	Clients		<b>TTC</b>

**Chez l'acheteur**

<b>401</b>	Fournisseurs	<b>TTC</b>	
<b>765</b>	Escomptes obtenus		<b>RF<sub>HT</sub></b>
<b>44566</b>	TVA déductible sur autres biens et services		<b>TVA</b>
<b>512</b>	Banque		<b>Règlement</b>

**1. Facture de doit avec réductions commerciale et financière**

<b>Société ABC</b>		
Facture n° 1		Le 02/10
Doit :	Ets PERAIN	
<i> Paiement comptant à réception</i>		
Marchandises HT		1 000.00
Remise	4.00%	-40.00
Total HT		960.00
Escompte	2.00%	-19.20
Total HT		940.80
TVA	20%	188.16
Net à payer TTC		1 128.96

**2. Facture de doit avec deux réductions commerciales**

<b>Société ABC</b>		
Facture n° 2		Le 03/10
Doit :	Sté CARON	
<i> Paiement à 30 jours</i>		
Marchandises HT		600.00
Remise	5.00%	-30.00
Total HT		570.00
Rabais	2.00%	-11.40
Total HT		558.60
TVA	20%	111.72
Net à payer TTC		670.32

**3. Facture d'avoir concernant un retour de marchandises**

<b>Société ABC</b>		
Facture n° 3		Le 05/10
Avoir :	Ets PERAIN	
<i> Net à votre crédit</i>		
Retour marchandises sur facture n° 1:		
Valeur HT		300.00
Remise	4.00%	-12.00
Total HT		288.00
Escompte	2.00%	-5.76
Total HT		282.24
TVA	20%	56.45
TTC		338.69

**4. Facture d'avoir concernant une réduction commerciale**

<b>Société ABC</b>		
Facture n° 4		Le 06/10
Avoir :	Ets PERAIN	
<i> Net à votre crédit</i>		
Ristourne trimestrielle		5.00%
Achats du trimestre 3		9 000.00
Total HT		450.00
TVA	20%	90.00
TTC		540.00

**5. Facture d'avoir concernant une réduction financière**

<b>Société ABC</b>		
Facture n° 5		Le 08/10
Avoir :	Sté CARON	
<i> Net à votre crédit</i>		
Escompte sur facture n° 2		
TTC 670.32 x	2.00%	13.41
dont TVA	20%	2.23

**6. Réception d'un chèque**

*Reçu ce jour chèque de 656.91 € pour solde du compte Sté CARON.*



Chez le vendeur (Sté ABC)			

Chez l'acheteur (variable)			



## 1.5. LES FACTURES AVEC DES FRAIS ACCESSOIRES

Les opérations commerciales s'accompagnent souvent de frais annexes : port, assurance, commissions, courtages, droit de douane, taxes spécifiques...

### 1.5.1. Comptabilisation des frais accessoires sur une facture d'achat

Méthodes	Comptes utilisés	Critiques
1. Dans les comptes de charges concernées	616 Assurances 622 Rémunérations des intermédiaires 624 Transport...	+ Bonne connaissance de la nature des frais d'achat - Méconnaissance des coûts d'achat
2. Dans les comptes d'achats concernés	60x Achat de ...	+ Bonne connaissance des coûts d'achat - Méconnaissance des frais d'achat
3. Dans des comptes spécifiques (Méthode utilisée seulement dans le cadre du système comptable développé)	608xyz Frais accessoires sur ... x = 3 <sup>ème</sup> chiffre du compte d'achat concerné y et z = 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> chiffres du compte de charge concernée Exemple : 608124 Transport sur achats de matières premières	+ Possibilité de ventiler ces comptes pour calculer les coûts d'achat et des frais d'achat par nature. - Multiplication des comptes de charges.



- Par défaut, on utilise la première méthode
- Certains frais sont systématiquement inscrits dans les comptes d'achat concernés, c'est le cas des impôts et taxes facturés : droits de douane et taxes spécifiques.

#### APPLICATION :

Enregistrer la facture ci-dessous dans la comptabilité de la société ABC selon les 3 méthodes :

Sté BILLON			
Facture n°	7	Le	12/10/N
	DOIT		Sté ABC
Livres HT			4 000.00
Port			200.00
Total HT			4 200.00
TVA		7%	294.00
Net à payer TTC			4 494.00

*Le taux de TVA du transport facturé en complément est le même que celui de la marchandise transportée*

1°			
2°			
3°			

## 1.5.2.

## Comptabilisation des frais accessoires sur une facture de vente

Le PCG prévoit deux méthodes de comptabilisation des frais facturés :

- **s'ils correspondent au débours réel** du vendeur, ils sont assimilés à une récupération de charge et sont enregistrés **au crédit du compte de charge concernée** (solution très rare);
- **s'ils correspondent à un montant forfaitaire**, ils sont assimilés à un supplément de prix sur l'opération réalisée et sont enregistrés dans un sous-compte du compte **708 Produits des activités annexes**. Le taux de TVA est le même que celui de l'opération concernée.

Sur le plan fiscal et dans la pratique, cette deuxième solution est plus généralement retenue.

### APPLICATION :

*Enregistrer la facture de l'exemple précédent dans la comptabilité de la société BILLON selon la 2<sup>ème</sup> méthode :*


## 1.6. LES FACTURES AVEC AVANCES

Sur les transactions importantes, le fournisseur réclame parfois un acompte lors de la signature du bon de commande.

Celui-ci s'inscrit dans des sous comptes client et fournisseur :

- **4191 Clients, avances et acomptes reçus**
- **4091 Fournisseurs, avances et acomptes versés**

**Remarque :** Le 9 en 3<sup>ème</sup> position signifie que le compte de tiers fonctionne à l'envers.

### Chez le vendeur

<b>5xx</b>	Compte de trésorerie	<b>Acompte</b>	<b>Acompte</b>
<b>4191</b>	Clients – Avances et acomptes reçus sur commandes		
<b>411</b>	Clients	<b>Solde TTC</b>	<b>Acompte</b>
<b>4191</b>	Clients – Avances et acomptes reçus sur commandes		
<b>7xx</b>	Compte de produit	<b>Acompte</b>	<b>Net Co. HT</b>
<b>44571</b>	TVA collectée		
			<b>TVA</b>

### Chez l'acheteur

<b>4091</b>	Fournisseurs – Avances et acomptes versés sur commandes	<b>Acompte</b>	<b>Acompte</b>
<b>5xx</b>	Compte de trésorerie		
<b>6xx</b>	Compte de charge	<b>Net Co. HT</b>	<b>TVA</b>
<b>44566</b>	TVA déductible sur autres biens et services		
<b>4091</b>	Fournisseurs – Avances et acomptes versés sur commandes	<b>Acompte</b>	<b>Solde TTC</b>
<b>401</b>	Fournisseurs		

**APPLICATION :** Enregistrer les deux documents ci-dessous chez le vendeur et chez l'acheteur :

	Marchandises HT		4 600.00
	TVA	20%	920.00
	Avance du 1/10/N		- 500.00
	Net à payer TTC		5 020.00

**Chez le vendeur**


**Chez l'acheteur**




## 2. LES EMBALLAGES

Pour la réalisation des transactions commerciales, les biens doivent être conditionnés et emballés. L'objectif de ce chapitre est de décrire les aspects particuliers liés à ces opérations.

### 2.1. DESTINATION ET CLASSEMENT COMPTABLE

On distingue :

- **Les emballages perdus**, qui ont un coût d'achat de faible valeur, qui ne peuvent être récupérés, et qui peuvent être intégrés ou non dans le produit de la vente (exemple : sacs en plastique ou en papier jetables) ;
- **Les emballages récupérables**, qui ont un coût d'achat plus élevé, qui peuvent être récupérés, et qui peuvent être consignés aux clients lors de la facturation.

Comptablement, les comptes utilisés sont les suivants :

<b>Chez le vendeur</b>	<b>7088 Cessions d'approvisionnements</b>	
<b>Chez l'acheteur</b>	<b>2186 Emballages récupérables</b>	→ Si l'emballage est identifiable <sup>(1)</sup>
	<b>6026 Emballages <sup>(2)</sup></b>	→ Si l'emballage n'est pas identifiable

<sup>(1)</sup> Les emballages identifiables sont ceux qui ont un numéro de série : les cuves, les conteneurs, les fûts...

<sup>(2)</sup> Ce compte peut être subdivisé : 60261, 60265, 60267 (*facture 1*).

### 2.2. LA CONSIGNATION DES EMBALLAGES

La consignation est une somme que le fournisseur facture à son client en contrepartie du prêt d'un emballage et qu'il s'engage à rembourser lors de son retour.

#### 2.2.1. La consignation

Elle se constate sur la **facture de doit** lors de la vente des biens (*facture 2*).

**Chez le fournisseur**, la consignation réclamée au client devra être remboursée lors du retour des emballages. À ce titre, le fournisseur a une dette conditionnelle vis-à-vis de son client qui s'inscrit dans un sous compte de 419 Clients créditeurs :

**4196 Clients, dettes pour emballages consignés**

**Chez le client**, la consignation due au fournisseur sera remboursée lors du retour des emballages. À ce titre, le client a une créance conditionnelle vis-à-vis de son fournisseur qui s'inscrit dans un sous compte de 409 Fournisseurs débiteurs :

**4096 Fournisseurs, créances pour emballages à rendre**

#### 2.2.2. La déconsignation

Elle se constate sur une facture d'avoir lors du retour des emballages par le client. Deux solutions peuvent être envisagées :

- La déconsignation **au prix de consignation** sans bénéfice, ni perte (*facture 3*) ;

- La déconsignation à un **prix inférieur au prix de consignation** pour tenir compte de l'usure des emballages prêtés. La différence de prix s'analyse ainsi :

	<b>Incidence</b>	<b>Compte utilisé pour enregistrer la différence HT</b>
<b>Chez le vendeur</b>	Bénéfice	<b>7086 Bonis sur reprises d'emballages consignés</b>
<b>Chez l'acheteur</b>	Perte	<b>6136 Malis sur emballages</b>

### 2.2.3.

### La non restitution

Les emballages non restitués dans les délais sont assimilés à des ventes et donc déconsignés et vendus au prix de consignation. Cette vente est constatée sur une facture de doit (**facture 4**). La non restitution est constatée dans le compte :

#### 7088 Cessions d'approvisionnements.



- Par principe, la consignation est **exonérée de TVA** si elle ne génère pas de profit pour l'entreprise. Ainsi, ne sont imposés que les bonis sur reprises d'emballages et les ventes en cas de non restitution.
- Malgré cette exonération, les opérations de consignation sont très souvent facturées TVA comprises pour éviter d'avoir à réclamer au client un supplément de prix en cas de vente suite à une non restitution.

#### APPLICATION :

*Enregistrer les deux factures ci-dessous dans les comptes des deux sociétés.*

#### Facture 1. L'achat d'emballages

Sté BARTE		05/01/N	
15	DOIT	Sté ABC	
500	Caisses	5	2 500.00
100	Cartons	0.45	450.00
HT			2 950.00
TVA à 20%			590.00
Total à payer TTC			3 540.00

#### Facture 2. La consignation

Sté ABC		10/01/N	
16	DOIT	Ets LAMON	
Marchandises HT		1 000.00	
TVA à 200%		200.00	
Consignation TTC :			
10 caisses à 6 €		60.00	
Total à payer TTC		1 260.00	

#### Chez le vendeur


#### Chez l'acheteur


**APPLICATION  
(suite) :**

Enregistrer les deux factures ci-dessous dans les comptes des deux sociétés.

**Facture 3. La déconsignation**

**Facture 4. La non-restitution**

Sté ABC 17 AVOIR		15/01/N Ets LAMON		Sté ABC 18 DOIT		05/02/N Ets LAMON	
Déconsignation : 7 caisses à 6 €			42,00		Non-restitution dans les délais Vente au prix de consignation :		
Net à votre crédit			42,00		3 caisses à 6 €		
					Total TTC		18,00
					dont TVA (18.00/1.20)		3,00

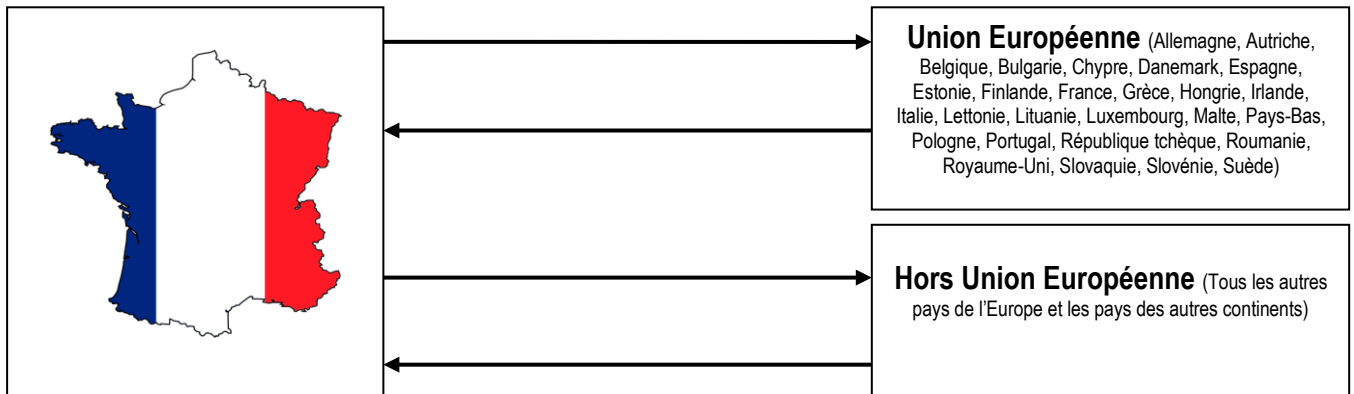
**Chez le vendeur**


**Chez l'acheteur**


### 3. LES FACTURES D'ACHAT ET DE VENTE A L'ETRANGER

Les entreprises sont de plus en plus amenées à effectuer des échanges commerciaux avec l'étranger. L'objectif de ce chapitre est de définir et donner les règles fiscales et comptables liées aux principales catégories de relations internationales.

#### 3.1. LES DIFFERENTS TYPES D'OPERATIONS ET LEUR IMPOSITION A LA TVA



Types d'opérations	ACHATS		VENTES	
	hors Union européenne	au sein de l'Union Européenne	hors Union européenne	au sein de l'Union Européenne
	Exportations	Livraisons intracommunautaires	Importations	Acquisitions intracommunautaires
<b>Imposition à la TVA</b>	Imposition à la TVA à 0% (1)		Imposition à la TVA : sur la valeur acquise + les droits de douane (importations hors UE)	
<b>Règlement de la TVA</b>			Lors du passage de la frontière	En fin de mois avec la TVA due sur les opérations internes

(1) L'imposition à 0% diffère de l'exonération, car elle permet au vendeur de déduire la TVA en amont sur les achats (*voir le cours de fiscalité*).

La **base d'imposition** à la TVA comprend :

- le montant de la facture de l'importateur ;
- les droits de douane et autres taxes dus en raison de l'importation, à l'exception de la seule TVA ;
- les frais accessoires (commissions, emballages, transport ...) jusqu'au premier lieu de destination à l'intérieur du pays.

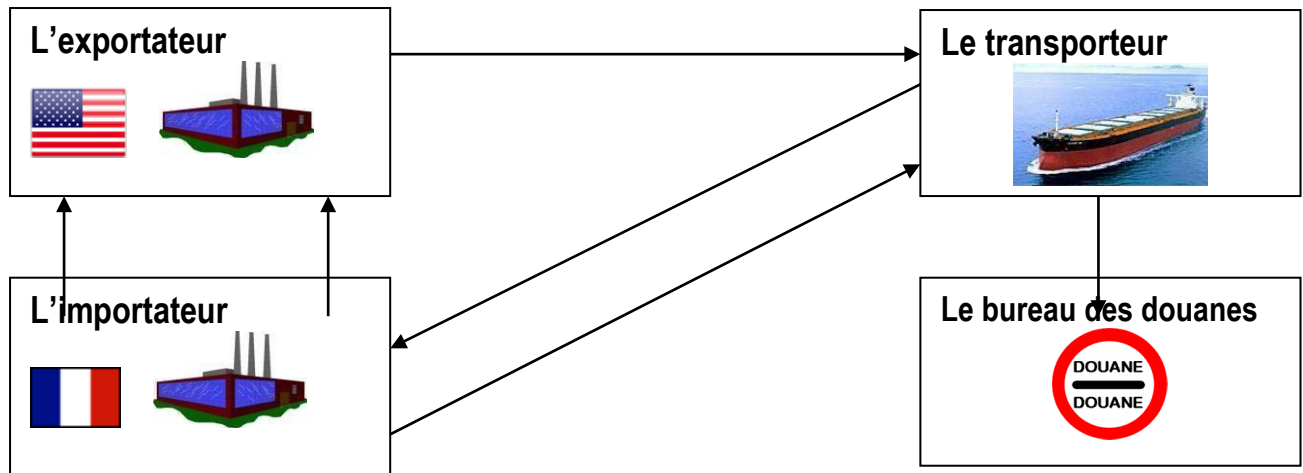
Pour toutes les opérations effectuées au sein de l'UE, les entreprises concernées doivent mentionner sur leur facture leur **numéro d'identification à la TVA**. Ses numéros permettent *a posteriori* aux douanes d'effectuer des contrôles.



### 3.2. LES SCHEMAS DE DEROULEMENT DES OPERATIONS

#### 3.2.1.

#### Les opérations hors Union Européenne

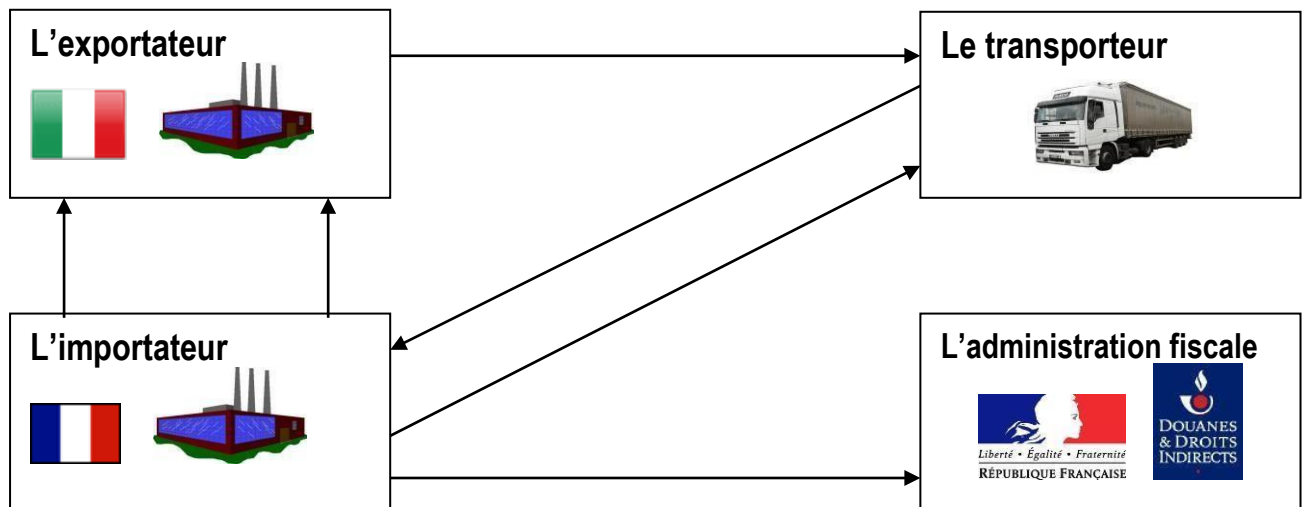


#### ► Étapes du processus d'importation :

- 1- L'importateur commande des biens auprès de l'exportateur
- 2- L'exportateur transmet les biens et la facture HT à un transporteur transitaire
- 3- Le transporteur établit un DAU (Document administratif Unifié) au bureau des douanes afin de régler la TVA et les droits de douane
- 4- Le transporteur livre les biens et facture : les biens livrés + son service de transport + la TVA et les droits de douanes
- 5- L'importateur règle le transporteur transitaire (service de transport + TVA + droits de douane)
- 6- L'importateur règle l'exportateur (biens HT)

#### 3.2.2.

#### Les opérations au sein de l'Union Européenne



#### ► Étapes du processus d'acquisition intracommunautaire :

- 1- L'importateur commande des biens auprès de l'exportateur
- 2- L'exportateur transmet les biens à un transporteur transitaire et la facture HT à l'importateur
- 3- Le transporteur livre les biens et facture son service de transport
- 4- L'importateur règle le transporteur transitaire (service de transport TTC)
- 5- L'importateur règle l'exportateur (biens HT)
- 6- L'importateur établit une DEB (Déclaration d'Échanges de Biens) et règle la TVA à l'Administration fiscale



### 3.3.2.

## Les acquisitions intracommunautaires

Les achats effectués au sein de l'UE sont également imposés à la TVA au taux en vigueur en France, mais il n'y a pas dans ce cas de formalités de douane.

La TVA due est enregistrée lors de l'enregistrement de la facture dans un compte spécial : **4452 TVA due sur acquisitions intracommunautaires**. Cette TVA est déclarée et acquittée par l'entreprise en fin de mois avec l'excédent de TVA collectée sur la TVA déductible du mois.

#### APPLICATION :

Enregistrer les deux factures ci-dessous dans les comptes de la Sté ABC.

Handelswaren	1 500.00 €	Frêt HERNE Soc.	500.00
		TVA sur fret 20 %	100.00
		Net à payer TTC	600.00

<sup>(1)</sup> Pour les opérations au sein de l'Union Européenne, la facture mentionne le numéro d'identification à la TVA de l'expéditeur et du destinataire.


D'où le schéma d'écriture type suivant :

#### Chez l'acheteur (importateur)

Facture d'achat	6xx	Compte de charge	HT	
	44566	TVA déductible sur ABS	TVA	
	401	Fournisseurs		HT
	4452	TVA s/acquisitions intracommunautaires		TVA
Facture de transport	624	Transports	HT	
	44566	TVA déductible sur ABS	TVA	
	401	Fournisseurs		TTC

### 3.3.3.

## Les importations hors Union Européenne

Elles sont imposées à la TVA au taux en vigueur en France. En plus, certains biens et services font l'objet d'une taxation à des droits de douane qui s'incorporent au coût d'achat des éléments concernés. Ces taxes ne sont pas facturées par le fournisseur. Elles sont réglées, lors du passage à la frontière, à l'administration des douanes.

<b>APPLICATION :</b>	<i>Enregistrer les deux factures ci-dessous dans les comptes de la Sté ABC.</i>																																									
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="2" style="background-color: #d9e1f2;"><b>NEWCARE (USA)</b></td> </tr> <tr> <td>Invoice n° 13</td> <td>Date : 10/15</td> </tr> <tr> <td>Owed buy :</td> <td>Sty ABC (France)</td> </tr> <tr> <td colspan="2"><i>Delivery : BNH (France)</i></td> </tr> <tr> <td colspan="2"><i>Cash on delivery (C.O.D.)</i></td> </tr> <tr> <td style="border: none;">Goods exclusive of VAT</td> <td style="border: none; text-align: right;">5,000.00 \$</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">VAT</td> <td style="border: none;"></td> </tr> <tr> <td style="border: none;">Grand total (VAT included)</td> <td style="border: none; text-align: right;">5,000.00 \$</td> </tr> </table>	<b>NEWCARE (USA)</b>		Invoice n° 13	Date : 10/15	Owed buy :	Sty ABC (France)	<i>Delivery : BNH (France)</i>		<i>Cash on delivery (C.O.D.)</i>		Goods exclusive of VAT	5,000.00 \$	VAT		Grand total (VAT included)	5,000.00 \$	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="2" style="background-color: #d9e1f2;"><b>Transport BNH (France)</b></td> </tr> <tr> <td>Facture n° 14</td> <td style="text-align: right;">Le 18/10</td> </tr> <tr> <td>DOIT</td> <td style="text-align: right;">Sté ABC (France)</td> </tr> <tr> <td colspan="2"><i>Paielement à réception.</i></td> </tr> <tr> <td style="border: none;">Frêt Newcare</td> <td style="border: none; text-align: right;">400.00</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">TVA sur frêt 20 %</td> <td style="border: none; text-align: right;">80.00</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">Frais de dédouanement <sup>(1)</sup></td> <td style="border: none;"></td> </tr> <tr> <td style="border: none;">• Droits de douane</td> <td style="border: none; text-align: right;">200.00</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">• TVA à 19.60%</td> <td style="border: none;"></td> </tr> <tr> <td style="border: none;">- sur facture Newcare</td> <td style="border: none;"></td> </tr> <tr> <td style="border: none;">- sur droits de douane</td> <td style="border: none;"></td> </tr> <tr> <td style="border: none;">Net à payer</td> <td style="border: none;"></td> </tr> </table>	<b>Transport BNH (France)</b>		Facture n° 14	Le 18/10	DOIT	Sté ABC (France)	<i>Paielement à réception.</i>		Frêt Newcare	400.00	TVA sur frêt 20 %	80.00	Frais de dédouanement <sup>(1)</sup>		• Droits de douane	200.00	• TVA à 19.60%		- sur facture Newcare		- sur droits de douane		Net à payer	
<b>NEWCARE (USA)</b>																																										
Invoice n° 13	Date : 10/15																																									
Owed buy :	Sty ABC (France)																																									
<i>Delivery : BNH (France)</i>																																										
<i>Cash on delivery (C.O.D.)</i>																																										
Goods exclusive of VAT	5,000.00 \$																																									
VAT																																										
Grand total (VAT included)	5,000.00 \$																																									
<b>Transport BNH (France)</b>																																										
Facture n° 14	Le 18/10																																									
DOIT	Sté ABC (France)																																									
<i>Paielement à réception.</i>																																										
Frêt Newcare	400.00																																									
TVA sur frêt 20 %	80.00																																									
Frais de dédouanement <sup>(1)</sup>																																										
• Droits de douane	200.00																																									
• TVA à 19.60%																																										
- sur facture Newcare																																										
- sur droits de douane																																										
Net à payer																																										
	<i>Cours EUR/USD : 1.20</i>																																									

<sup>(1)</sup> La facture du transitaire inclut les droits de douane et la TVA due (sur la valeur importée et les droits de douane acquittés à la frontière). **Les droits de douane constituent un élément du prix d'achat et sont à incorporer dans le compte d'achat concerné.**


D'où le schéma d'écriture type suivant :

#### Chez l'acheteur (importateur)

<b>Facture d'achat</b>	<b>6xx 401</b>	Compte de charge Fournisseurs	<b>HT</b>	<b>HT</b>
<b>Facture de transport</b>	<b>624 6xx 44566 401</b>	Transports Compte de charge <i>(identique au compte d'achat)</i> TVA déductible sur ABS Fournisseurs	<b>HT Droits de douan TVA</b>	<b>TTC</b>

